

Pour célébrer les 150 ans de l'École Centrale de Lyon



Cycle : L'entreprise ou l'organisation du travail

Moderniser le dialogue social

par Philippe Pretet,

Directeur associé d'un cabinet de ressources humaines



www.efferve-sciences.ec-lyon.fr





La modernisation du dialogue social

La fin de l'exception française ?

Conférence animée par M. Philippe Prétet

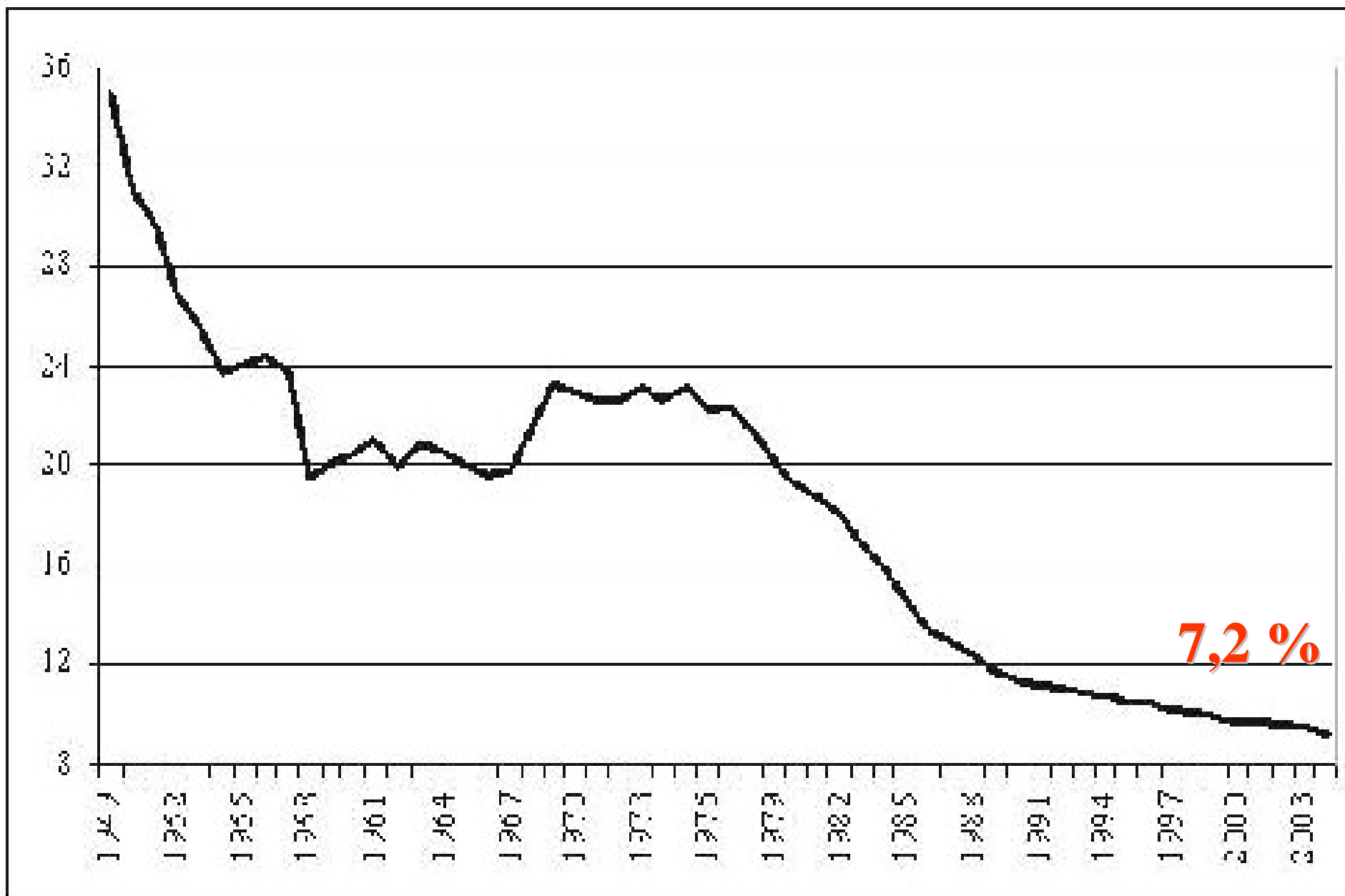
150° anniversaire de l'Ecole Centrale de Lyon



Sommaire

- 1 - Les syndicats en France : état des lieux
- 2 – Quelle représentativité (légitimité) syndicale pour quels syndicats ?
- 3 - Les syndicats et la négociation nationale
- 4 – Focus sur les pratiques de nos voisins européens

Questions-débat



Graphique : Evolution du taux de syndicalisation en France (1949-2004). En % du salariat

D. Andolfatto, D. Labbé, Histoire des syndicats 1906-2006, Paris, Seuil, 2006)

Source : <http://www.istravail.com/article309.html>

SYNDICALISATION DANS L'OCDE

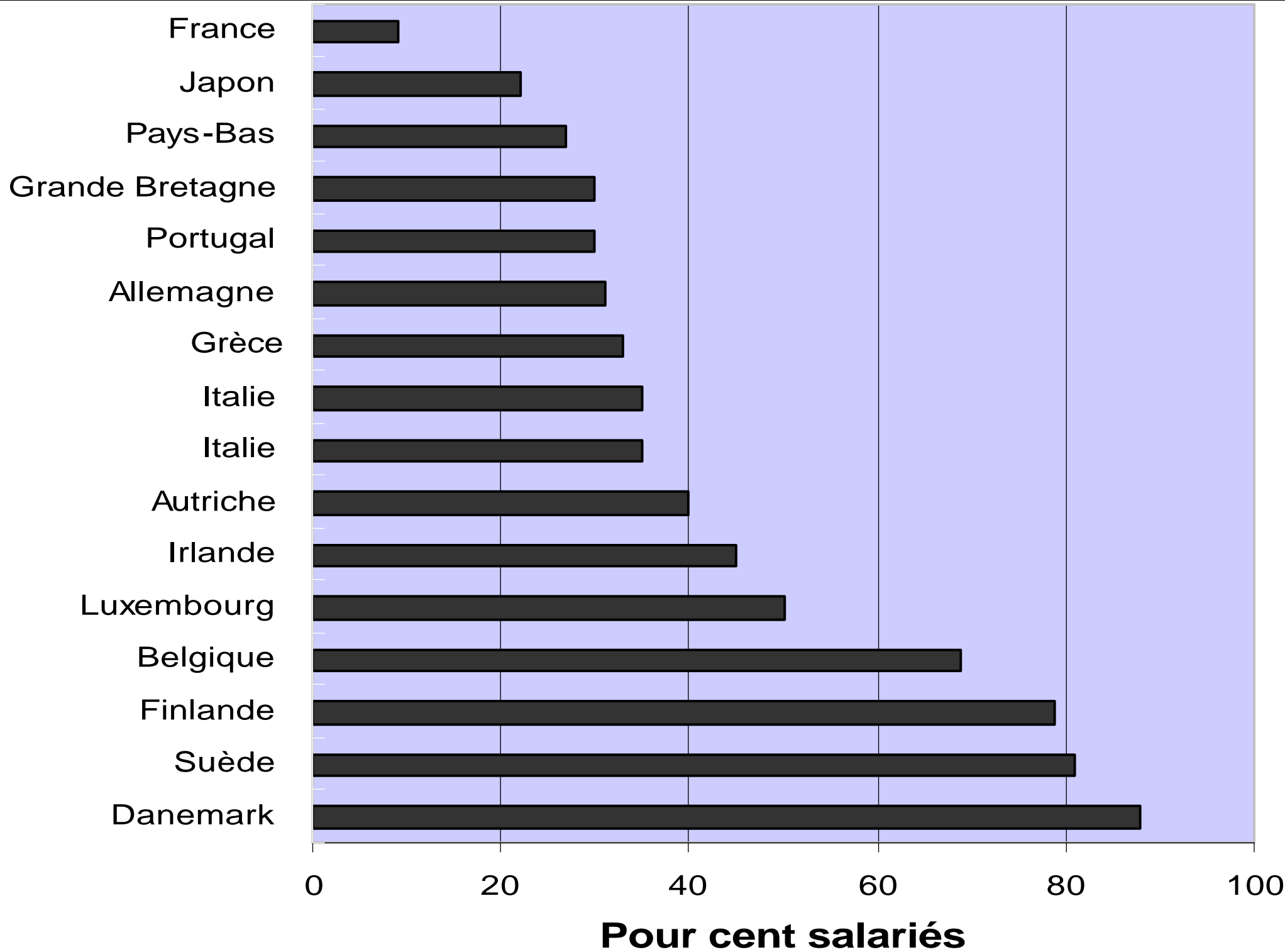


Tableau 16.— Effectifs et audience du syndicalisme français

	Effectifs déclarés * (en milliers)	Effectifs estimés (en milliers)	Audience électorale (en %) **
CGT	729	530	29,4
CFDT	803	450	22,9
FO	800	310	17,8
CFTC	141	110	7,6
UNSA	360	130	7,6
CGC	160	80	5,6
FSU	180	120	3,6
USS	90	80	3,3
Autres	—	50	2,3
Total	3 263	1 860	100,0

* Données disponibles en 2007.

** Cumul des résultats des élections prud'homales (2002) et des élections aux commissions administratives paritaires des trois fonctions publiques (2001-2006).



Estimation de l'audience globale des syndicats en 2006 dans les secteurs du privé et du public :

1 – CGT	2,7 millions de voix
2 – CFDT	2,2 millions de voix
3 – CGT-FO	1,6 millions de voix
4 – CFTC	700 000 voix
5- UNSA	650 000 voix
6- CGC-CFE	550 000 voix
7- FSU	- de 300 000 voix

- Les organisations syndicales peuvent compter sur le soutien d'environ **9 millions d'électeurs**, soit un peu plus de **40 % des salariés**.
- Selon l'institut de sondage CSA en 2006 **44 % des salariés** envisageaient éventuellement de se syndiquer pour défendre leurs intérêts.
- Le niveau de confiance de confiance des salariés dans les syndicats s'est redressé depuis le début des années 2000 pour passer la barre des **50 %**.



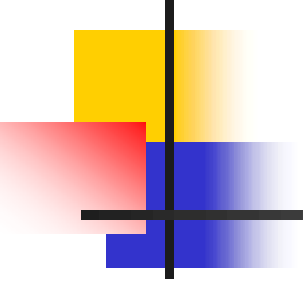
- **Quelle représentativité syndicale pour quels syndicats ?**

- Le régime juridique en vigueur en France soulève des interrogations :

⇒ Faut-il modifier les règles de la représentativité ?

⇒ Sur la base de quels critères des organisations de salariés sont-elles en droit de revendiquer des compétences et pouvoirs représentatifs?

⇒ Les règles d'hier peuvent-elles toujours être celles d'aujourd'hui ?



Aux termes de l'article L 133-2 du code du travail, la représentativité d'un syndicat résulte de cinq critères :

- les effectifs ;
- l'indépendance, notamment financière ;
- les cotisations ;
- l'expérience et l'ancienneté du syndicat ;
- l'attitude patriotique pendant l'Occupation

NB : À ces cinq critères, la jurisprudence en a ajouté deux, qu'elle tend à privilégier : **l'activité du syndicat, en termes d'ampleur et d'efficacité, et sa capacité à mobiliser les salariés.**



- **Les pistes de réflexion relatives à la modification des critères de représentativité**

- Rapport de VIRVILLE
- Le rapport HADAS-LEBEL
- Le Conseil Economique et Social
- Le Ministre du Travail M. G. Larcher



- Les syndicats et la négociation collective nationale

Étendue et thèmes de la négociation collective en France

		1983	1990	2006
National	Interprofessionnel			
	Accords	4	7	13
	Avenants	43	41	31
	Branches			
	Accords	35	28	41
	Avenants	866	877	1 055
Entreprises	Total	1 955	6 479	24 985
	Temps de travail		38 %	23 %
	Salaires		58 %	37 %
	Emploi		3 %	4 %
	Droit syndical		1 %	10 %
	Intéressement-épargne-prévoyance			17 %

Source : ministère du Travail.



■ **Les syndicats et la négociation collective nationale**

- 1936 et 1968 crises sociales
- Avant 1980 : pas d'obligation de négociation collective
- En 1982 obligation de négociation des Lois Auroux
- 1995 : en l'absence de section syndicale, la négociation peut se dérouler avec les institutions représentatives du personnel (DP, CE) voire avec un salarié « mandaté » par une organisation syndicale
- D'où un nombre important d'accords d'entreprise signés
- Les syndicats « réformistes » (CFDT, FO, CGC, CFTC...) signent beaucoup plus d'accords (75 %) que les syndicats « contestataires » (CGT 35 % environ)
- Au niveau national, la signature d'un des « 5 » suffit à engager les salariés
- Le système de la négociation collective ne repose pas sur les syndiqués et encore moins sur les salariés
- En France, plus de la moitié des salariés n'ont pas de relations sociales dans leur entreprise...



■ **La représentativité au niveau international**

- Qu'en est-il de la représentativité des syndicats de salariés du secteur privé dans quelques pays européens ? ex : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et les Pays-Bas.
- Pour chacun de ces pays, on a défini le concept de représentativité syndicale, ou recherché l'existence d'une notion similaire, puis mis en évidence les prérogatives réservées aux syndicats considérés comme représentatifs.

■ quelques exemples dans l'Union Européenne



- en Belgique et en Espagne, la notion de représentativité syndicale existe avec une acception comparable à la nôtre



- la notion de représentativité syndicale existe aux Pays-Bas, mais elle a un sens assez limité ;



- la reconnaissance mutuelle des partenaires sociaux prévaut en Allemagne, au Danemark et en Grande-Bretagne ;



- la notion de représentativité n'a jamais été définie clairement en Italie, de sorte que la reconnaissance mutuelle l'emporte.